

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2761

5 novembre 2013

SOMMAIRE

ArcelorMittal Research & Development	132494	Jardins du Sud S.à r.l.	132523
Atconsulting S.à r.l.	132487	Kompass Wohnen S.à r.l.	132525
Atramax Holding S.A.	132487	KTS Kensington Square Trust S.à r.l. ...	132492
Atramax Holding S.A.	132487	Linane S.à r.l.	132492
Bavaria (BC)	132524	Mokaline S.à r.l.	132489
BC Tingsha S.à r.l.	132515	Naropère S.à r.l.	132491
Bell Equipment International S.A.	132487	NCP I S.C.A. Sicar	132484
Blizzard Parts AG	132522	NDT European Holdings S.à r.l.	132484
BlueBay Direct Lending I Co-Invest A Investments (Luxembourg) S.à r.l.	132516	Oriental Partners	132482
Cap Agro S.A.	132484	Orod'elle s.à r.l.	132490
CapitalM Advisory	132486	Pennington S.à r.l.	132485
Damizel Investments S.à r.l. - SPF	132497	Phenix Investissements S.A.	132494
Dontas Law	132511	P.M.S. Buildings S.à r.l.	132482
DONTAS LAW, inscrit au barreau de Luxembourg	132511	Prime Credit 4 S.à r.l.	132494
emoveo Consulting s.a	132490	Quick Lux	132483
Euro East Construction S.A.	132485	Racon	132483
Excen Global Holding II S.A.	132495	Relooking International S.à r.l.	132483
Excen Global Holding S.A.	132496	Rodelux S.A., société de gestion de patrimoine familial	132482
Falcon (BC) Luxco S.C.A.	132526	Satimood S.à r.l.	132493
Falcon (BC) Manager S.à r.l.	132496	Sauster S.à r.l.	132493
Fira Investments S.A. S.P.F.	132495	Schönbrunn S.à r.l.	132493
Forrester International Sarl	132488	SC Marianne S.A.	132484
Gérard HASTERT S.A.	132527	Sefi One S.A.	132492
Gogo Holding International S.A. - SPF ..	132491	Segma S.A.	132493
Gonzalez Byass & Co. Ltd. S.A.	132488	South Sea S.à r.l.	132486
Hastert Immo S.A.	132527	Square Meter S.A.	132486
Hiva OA S.A.	132491	Star Properties S.à r.l.	132486
Immovina Invest S.A.	132490	Sundown Investments S.A.	132528
Inzag II S.à r.l.	132489	Vaplux S.A.	132485
IT-Network-Solutions S.à r.l.	132489	X-Fashion	132488

P.M.S. Buildings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9052 Ettelbruck, 1, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 124.614.

Siège social:

Le siège social de la société est transféré avec effet immédiat à l'adresse suivante:

1, rue Prince Jean
L-9052 ETTTELBRÜCK

Associés / Gérants:

1) Il est à noter que l'adresse du gérant technique de la société, Monsieur Hary PUTZ est la suivante:

10 Boulevard G-D Charlotte
L-9024 ETTTELBRÜCK

2) Il est à noter que l'adresse de l'associé et gérant administratif de la société, Monsieur Sam MASSARD, est la suivante:

10 Boulevard G-D Charlotte
L-9024 ETTTELBRÜCK

3) Il est à noter que l'adresse de l'associé HP PARTICIPATIONS Sàrl est la suivante:

1, rue Prince Jean
L-9052 ETTTELBRÜCK

Itzig, le 24 septembre 2013.

Pour extrait conforme et sincère

Référence de publication: 2013134353/23.

(130163704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Oriental Partners, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 163.826.

Extrait des résolutions du conseil de gérance, tenue le 11 juillet 2013:

Le conseil de gérance accepte la démission de Toby Lo en tant que gérant de Oriental Partners avec effet au 10 juillet 2013.

Luxembourg, le 24 septembre 2013.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE
Société Anonyme

Référence de publication: 2013134344/13.

(130163314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Rodelux S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 42.384.

Extrait de la résolution prise par les administrateurs restants en date du 14 août 2013

Madame Katia CAMBON, administrateur de sociétés, née à Le Raincy (France), le 24 mai 1972, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été cooptée comme administrateur de la société en remplacement de Monsieur Xavier SOULARD, administrateur démissionnaire, dont elle achèvera le mandat d'administrateur qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour RODELUX S.A., société de gestion de patrimoine familial
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013134423/18.

(130163132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Relooking International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 25, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 178.791.

RECTIFICATIF

Le soussigné Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), déclare par les présentes que dans l'acte de constitution reçu par son ministère pour compte de la société à responsabilité limitée "Relooking International S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1180 Luxembourg, 25, Val Saint André, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 178791, en date du 5 juillet 2013, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 juillet 2013, relation: LAC/2013/31733, déposé en date du 23 juillet 2013 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la référence L130125025, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

Il y a lieu de procéder à la rectification suivante suite à des erreurs matérielles:

IL Y LIEU DE LIRE: l'adresse du siège social de la société comme suit:

1. Le siège social de la société à responsabilité limitée «Relooking International S.à r.l.» est établi à 25, Val Saint André, L-1128 Luxembourg.

AU LIEU DE:

1. Le siège social de la société à responsabilité limitée «Relooking International S.à r.l.» est établi à 27, Val Saint André, L-1180 Luxembourg.

IL Y LIEU DE LIRE: l'adresse de l'associée et gérante unique de la société comme suit:

Madame Chantal Régine GUTWIRTH, gérant de société, née le 10 mars 1948 à Neuilly-Sur-Seine (France), demeurant au 25, Val Saint André, L-1128 Luxembourg.

AU LIEU DE:

Madame Chantal Régine GUTWIRTH, gérant de société, née le 10 mars 1948 à Neuilly-Sur-Seine (France), demeurant au 27, Val Saint André, L-1180 Luxembourg.

Le notaire soussigné requiert la mention de cette rectification partout où cela s'avère nécessaire.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 août 2013. Relation: LAC/2913/37811. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Carlo WERSANDT.

Luxembourg, le 13 août 2013.

Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013134403/34.

(130162023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Racon, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9186 Stegen, 1, Dikricherstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 152.126.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013134409/10.

(130163223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Quick Lux, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 167.686.

Le siège social de la société Quick Lux, inscrite au Registre de Commerce et des Société numéro B 167686 dont siège social fixé au L-2530 Luxembourg, 10A, Rue Henri M. Schnadt, est dénoncé par le domiciliataire avec effet au 20 septembre 2013.

MAZARS Accounting, Tax & Outsourcing

Référence de publication: 2013134392/10.

(130163066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Cap Agro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 109.708.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement en date du 16 septembre 2013 et d'une résolution du Conseil d'Administration du même jour que les modifications suivantes ont été adoptées:

- Administrateurs:

*Madame Anna Kolesnikova, demeurant professionnellement au siège de la société, a été nommée administrateur de la société avec effet immédiat et ce, pour une durée de 3 ans en remplacement de Madame Anna Meunier de Meis.

* La société Kingsley Universal Inc., Vanterpool Plaza, 2nd Floor, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, a été nommée administrateur de la société avec effet immédiat et ce, pour une durée de 3 ans en remplacement de Monsieur Patrick Meunier.

* La société Vostok Oil (Cyprus), Karaiskaki 38, Kanika Alexander Ctr, Block 1, 1st Floor, Flat/Office 113B, 3032, Limassol, Chypre, a été nommée administrateur de la société avec effet immédiat et ce, pour une durée de 3 ans en remplacement de Monsieur Patrick Houbert.

- Administrateur délégué:

* Madame Anna Kolesnikova, demeurant professionnellement au siège de la société a été nommée administrateur délégué de la société avec effet immédiat et ce, pour une durée de 3 ans en remplacement de Monsieur Patrick Meunier.

Les mandats susvisés prendront donc fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui se tiendra en 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013133970/25.

(130162914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

NCP I S.C.A. Sicar, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 126.960.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013134337/10.

(130163060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

NDT European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 166.094.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Référence de publication: 2013134338/10.

(130163803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

SC Marianne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 165.603.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013134456/9.

(130163636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Euro East Construction S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 101.066.

Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der ordentlichen Gesellschafterversammlung vom 19. September 2013

1. Die Versammlung bestätigt den Rücktritt von Herrn Mark GORHOLT, Herrn Frank PLETSCH und Herrn Gérard BIRCHEN als Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft mit Wirkung zum 19. September 2013.

2. Die Versammlung beschließt die folgenden Personen als neue Verwaltungsratsmitglieder zum 19. September 2013 und für eine sechsjährige Mandatsdauer zu ernennen:

- Herrn Michael PROBST, Steuerberater, geboren am 29. Juni 1960 in Trier (Deutschland), geschäftsansässig in 17, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg.

- Herrn Bob FABER, Steuerberater, geboren am 15. Mai 1964 in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg), geschäftsansässig in 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

- Herrn Oliver BRAZIER, Verwaltungsratsmitglied, geboren am 11. August 1969 in Waiblingen (Deutschland), geschäftsansässig in 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

3. Der Gesellschaftssitz wird mit Wirkung zum 19. September 2013 von 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg nach 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg verlegt.

Für gleichlautenden Auszug
Für Euro East Construction S.A.
Ein Mandatar

Référence de publication: 2013134075/23.

(130163289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Pennington S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.031.646,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 123.727.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 30 août 2013:

1. que la démission de M. Christophe Ponticello en tant que gérant de classe B est acceptée avec effet au 30 août 2013;
2. que la démission de M. Simon Henin en tant que gérant de classe B est acceptée avec effet au 30 août 2013;
3. que la démission de IPES Director (Guernsey) Limited en tant que gérant de classe A est acceptée avec effet au 30 août 2013;

4. que M. Mario COHN avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommée nouveau gérant de classe A avec effet au 30 août 2013 et ce pour une durée indéterminée;

5. que M. Giovanni LA FORGIA avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommée nouveau gérant de classe B avec effet au 30 août 2013 et ce pour une durée indéterminée;

6. que le siège social de la société est transféré du 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg au 15, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet au 30 août 2013.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Référence de publication: 2013134357/22.

(130163566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Vaplux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 137.351.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013134509/9.

(130163263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

South Sea S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 139.167.

Il résulte d'une Résolution de l'associé unique datée du 12 septembre 2013 que M. Thierry TRIBOULOT, employé privé, né le 2 avril 1973 à Villers-Semeuse (France), avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, a été nommé au poste de Gérant de la Société, avec effet immédiat, en remplacement de M. Fernand Heim, démissionnaire.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013134486/13.

(130163730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Square Meter S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 32.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 142.182.

Il est porté à la connaissance du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci:

- que l'adresse de Madame Rika Mamdy, Administrateur et Administrateur Délégué, née le 4 novembre 1946, à Diksmuide, Belgique, est 29, rue Alfred de Musset, L-2175 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Pour SQUARE METER S.A.

Référence de publication: 2013134487/14.

(130163577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Star Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 136.821.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013134488/10.

(130163202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

CapitalM Advisory, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 56, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 168.690.

Auszug aus der Gesellschafterversammlung CapitalM Advisory S.ar.l. vom 23. Juli 2013

Erster Beschluss:

Frau Liane Gondrum, geboren am 18.03.1974, wohnhaft in D-60325 Frankfurt und Herr Markus Weiss, geboren am 12.03.1983, wohnhaft in D-53844 Troisdorf, fungieren mit sofortiger Wirkung nicht mehr als Geschäftsführer der CapitalM Advisory S.ar.l..

Zweiter Beschluss:

Herr Sandro de Blasi, geboren am 04.08.1972 in Mettmann, wohnhaft in D-40699 Erkrath, Fasanenstraße 27a, wird mit Wirkung zum 31.08.2013 zum Geschäftsführer und Vorsitzenden der Geschäftsführung der CapitalM Advisory S.ar.l. bestellt.

Senningerberg, den 30.08.2013.

Unterschrift.

Référence de publication: 2013134641/17.

(130164173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2013.

Atconsulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 145.722.

—
Extrait de la décision prise par l'associé unique en date du 25 septembre 2013

1. Le siège social de la société est transféré ce jour à l'adresse suivante:

370, route de Longwy

L-1940 Luxembourg

Pour extrait conforme

M. BOCCHIO

Gérant

Référence de publication: 2013134610/14.

(130164411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2013.

Atramax Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 89.321.

—
Messieurs Gioacchino GALIONE, et Jacopo ROSSI démissionnent de leur mandat d'administrateurs.

Monsieur Robert REGGIORI démissionne de son mandat d'administrateur et de son poste de président du conseil d'administration.

Monsieur Régis DONATI démissionne de son poste de commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ATRAMAX HOLDING S.A.

MANACO S.A.

Alexis DE BERNARDI

Administrateur

Référence de publication: 2013134611/17.

(130163829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2013.

Atramax Holding S.A., Société Anonyme Holding.

R.C.S. Luxembourg B 89.321.

—
Le domicile de la société ATRAMAX HOLDING S.A., R.C.S. Luxembourg B n°89321, constituée le 1^{er} octobre 2002 par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, Notaire de résidence à Sanem, publié au Mémorial C N°1640 du 15.11.2002, établi au 17, rue Beaumont L - 1219 Luxembourg, a été dénoncé le 24.09.2013.

Luxembourg, le 24.09.2013.

MANACO S.A.

Signature

Référence de publication: 2013134612/12.

(130164135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2013.

Bell Equipment International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 16.748.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2012.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013134624/11.

(130164329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2013.

Forrester International Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 158.694.

Suite aux résolutions de l'associé unique de la Société en date du 22 août 2013 les décisions suivantes ont été prises:

- Démission du gérant B suivant à compter du 22 août 2013:

Monsieur Patrick van Denzen, né le 28 février 1971 à Geleen, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Nomination du gérant B suivant à compter du 22 août 2013 pour une durée indéterminée:

Madame Nathalie Chevalier, née le 2 mars 1977 à Kapellen, Belgique, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la société est comme suit:

- Scott Chouinard, gérant A;

- Michael Doyle, gérant A;

- Nathalie Chevalier, gérant B;

- Fabrice Rota, gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fabrice Rota

Gérant B

Référence de publication: 2013134113/23.

(130162946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Gonzalez Byass & Co. Ltd. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 154.213.

Extrait des résolutions prises par les actionnaires en date du 26 février 2013

1. M. Luis GONZALEZ STERLING n'a pas été renouvelé dans son mandat de membre du conseil de surveillance.

2. M. Alvaro GONZALEZ DIEZ a été renouvelé dans son mandat de membre du conseil de surveillance jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

3. M. Gonzalo DEL RIO GONZALEZ-GORDON a été renouvelé dans son mandat de membre du conseil de surveillance jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

4. M. Fernando CABALLERO GONZALEZ GORDON a été renouvelé dans son mandat de membre du conseil de surveillance jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

5. M. Fernando FERNANDEZ DE ARAOZ GONZALEZ-GORDON, né le 20 mai 1966 à Madrid (Espagne), demeurant professionnellement à 76, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, a été nommé membre du conseil de surveillance jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Gonzalez Byass & Co. Ltd. S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013134122/22.

(130163702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

X-Fashion, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 13, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 161.246.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013134531/9.

(130163271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

IT-Network-Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 7B, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 175.656.

—
Extrait suite à un contrat de cession de parts sociales signé le 15 septembre 2013:

Suite à un contrat de cession de parts sociales signé sous seing privé en date du 23 septembre 2013, entre:

1. Monsieur Joe Krier, ouvrier, né à Luxembourg, le 13 juin 1988, demeurant au 3, rue Hetterbiert, L-5427 Greiveldange (Luxembourg).

Et

2. Monsieur Joe Jost, informaticien, né à Luxembourg, le 23 décembre 1987, demeurant au 9, rue du Pont, L-3873 Schiffflange (Luxembourg).

Il en résulte ce qui suit:

Monsieur Joe Krier, ouvrier, né à Luxembourg, le 13 juin 1988, demeurant au 3, rue Hetterbiert, L-5427 Greiveldange (Luxembourg),

déclare céder à Monsieur Joe Jost, informaticien, né à Luxembourg, le 23 décembre 1987, demeurant au 9, rue du Pont, L-3873 Schiffflange (Luxembourg),

200 parts sociales d'une valeur nominale de 25,00 euros chacune de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois IT-NETWORK-SOLUTIONS S.à r.l. établie et ayant son siège social à 7b, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175.656.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IT-NETWORK-SOLUTIONS S.à r.l.

Référence de publication: 2013134202/25.

(130163310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Mokaline S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 84.569.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013134320/10.

(130163119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Inzag II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 151.604.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 avril 2013

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue sous seing privé en date du 29 avril 2013 que:

L'assemblée décide à l'unanimité de:

1) Reconduire le mandat de gérant Monsieur Miguel Alexandre Martins CARDOSO DOS SANTOS BARREIROS, né le 29 octobre 1973 à Lisbonne (Portugal), demeurant à 1700 Lisbonne (Portugal), 54, av. Frei Miguel Contreiras

2) Reconduire le mandat de gérant Monsieur Rui Manuel FERNANDES ANDRADE, né le 17 octobre 1970 à Angola, demeurant à 2740-244 Porto Salvo, Lagoas Park, Edificio 6, Piso 1 (Portugal)

3) Démission de Monsieur Ricardo Henrique LANZA CAMPOLINA, né le 18 juin 1948 à Rio de Janeiro (Brésil), demeurant à 28/1001 Icarai/Niteroi-Rio de Janeiro (Brésil), Traverssa Vicente Frederici, de ses fonctions de gérant de la société, avec effet immédiat.

4) Nomination de Monsieur Leandro DE AGUIAR, né le 1^{er} avril 1950 à Archa Minas Gerais (Brésil), demeurant à 22250 040 Rio de Janeiro (Brésil), 300, Praia de Botafogo aux fonctions de gérant, avec effet immédiat.

5) Divers

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.00 heures.

Luxembourg, le 29 avril 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013134173/26.

(130163021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Immovina Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 77.168.

—
Extrait des décisions prises lors l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société tenue le 2 Septembre 2013

Septième Résolution

L'Assemblée Générale décide de procéder au transfert du siège social de la Société au 54, Boulevard Napoléon 1^{er} L-2210 Luxembourg, avec effet immédiat.

Huitième Résolution

L'Assemblée Générale accepte les démissions de Monsieur Fabio MAZZONI, Madame Violene ROSATI et Madame Catherine GIORDANO de leurs postes d'administrateurs de la Société avec effet immédiat.

Neuvième Résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer

- Monsieur Patrick WILWERT résidant professionnellement au 36, rue Emile Mayrisch, L-4240 ESCH-SUR-ALZETTE;
 - Monsieur Laurent WEBER résidant professionnellement au 36, rue Emile Mayrisch, L-4240 ESCH-SUR-ALZETTE;
 - Monsieur Romain KETTEL résident professionnellement au 54, Boulevard Napoléon 1^{er} L-2210 Luxembourg;
- aux postes d'administrateurs de la Société avec effet immédiat.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2018.

Dixième Résolution

L'Assemblée Générale accepte la démission de BG Consulting S.à r.l., de son poste de commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat.

Onzième Résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer COMMISSAIRE AUX COMPTES S.A. ayant son siège social au 44, rue Pasteur L-4276 ESCH-SUR-ALZETTE au poste de commissaire aux comptes de la Société avec effet au immédiat.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2018.

Référence de publication: 2013134193/28.

(130163728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Orod'elle s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 30, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 156.603.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Windhof, le 24/09/2013.

Référence de publication: 2013134351/10.

(130163485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

emoveo Consulting s.a, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 14, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 105.968.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013134567/9.

(130163958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2013.

Hiva OA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 81-83, rue de Hollerich.
R.C.S. Luxembourg B 66.736.

—
Extrait de l'Assemblée générale extraordinaire tenue le 3 avril 2013

L'assemblée générale a pris les résolutions suivantes:

Les mandats d'administrateurs de Madame Marie-Claude RONDOZ, de Monsieur Laurent VERGEYNST et de la société LAUVEMPART S.A. représentée par son administrateur délégué, Monsieur Michel VERGEYNST, sont renouvelés et se termineront lors de l'assemblée générale qui se tiendra lors de l'année 2019.

Les mandats de Monsieur Michel VERGEYNST en qualité d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société sont renouvelés et se termineront lors de l'assemblée générale qui se tiendra lors de l'année 2019.

Le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Emmanuel VERGEYNST est renouvelé et se terminera lors de l'assemblée générale qui se tiendra lors de l'année 2019.

Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Pour extrait conforme

Pour HIVA OA S.A.

Fiduciaire des P.M.E.

Société anonyme

Signatures

Référence de publication: 2013134167/22.

(130162901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Gogo Holding International S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 38.458.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale du 5 juin 2013 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- LEEWARD FUND Management LIMITED, Administrateur, Main Street Charlestown, Nevis, Saint-Kitts-et-Nevis, représenté par son représentant permanent, Monsieur Peter VANDERBRUGGEN, 37 Thurloe Court, Fulham Road, SW3 6SB Londres, Royaume Uni et immatriculé au Registre de Nevis sous le numéro C5939;

- Monsieur Florian BERTHIER, Administrateur, employé privé, 4, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Peter VANDERBRUGGEN, Administrateur-délégué et Président, directeur d'entreprise, 37 Thurloe Court, Fulham Road, SW3 6SB Londres, Royaume Uni.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

L'assemblée générale du 5 juin 2013 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- LEEWARD VENTURES PARTNERS, 4, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B140373.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 5 juin 2013.

Pour GOGO HOLDING INTERNATIONAL S.A. -SPF

Société anonyme de Gestion de Patrimoine Familial

Référence de publication: 2013134140/22.

(130163286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Naropère S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 113.787.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Samuel Haas.

Référence de publication: 2013134326/10.

(130163460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Linane S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 5.970.205,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 120.296.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 30 août 2013:

1. que la démission de M. Christophe Ponticello en tant que gérant de classe B est acceptée avec effet au 30 août 2013;
2. que la démission de M. Simon Henin en tant que gérant de classe B est acceptée avec effet au 30 août 2013;
3. que la démission de IPES Director (Guernsey) Limited en tant que gérant de classe A est acceptée avec effet au 30 août 2013;
4. que M. Mario COHN avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommée nouveau gérant de classe A avec effet au 30 août 2013 et ce pour une durée indéterminée;
5. que M. Giovanni LA FORGIA avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommée nouveau gérant de classe B avec effet au 30 août 2013 et ce pour une durée indéterminée;
6. que le siège social de la société est transféré du 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg au 15, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet au 30 août 2013.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Référence de publication: 2013134247/22.

(130163591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

KTS Kensington Square Trust S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 143.427.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 23 septembre 2013

L'associé unique décide de renouveler le mandat du gérant suivant avec effet immédiat:

- Monsieur Jean-Michel Hamelle, né le 13/09/1962 à Reims (France), demeurant professionnellement au 1 me Nicolas Simmer L-2538 Luxembourg, gérant

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

L'associé unique décide d'approuver la nomination de Monsieur Paolo Agrifoglio, né le 01/01/1966 à Milan (Italie), demeurant 12 Via San Francesco d'Assisi, I-20122 Milan (Italie), en tant que gérant de la Société, avec effet au 15 mars 2013.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KTS KENSINGTON SQUARE TRUST S.à r.l.

Signatures

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2013134227/21.

(130163579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Sefi One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 62.692.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SEFI ONE S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013134462/11.

(130163278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Sauster S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 1.751.525,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 115.507.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 30 août 2013:

1. que la démission de M. Christophe Ponticello en tant que gérant de classe B est acceptée avec effet au 30 août 2013;
2. que la démission de M. Simon Henin en tant que gérant de classe B est acceptée avec effet au 30 août 2013;
3. que la démission de IPES Director (Guernsey) Limited en tant que gérant de classe A est acceptée avec effet au 30 août 2013;
4. que M. Mario COHN avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommée nouveau gérant de classe A avec effet au 30 août 2013 et ce pour une durée indéterminée;
5. que M. Giovanni LA FORGIA avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommée nouveau gérant de classe B avec effet au 30 août 2013 et ce pour une durée indéterminée;
6. que le siège social de la société est transféré du 124, boulevard de la Pétrusse, L- 2330 Luxembourg au 15, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet au 30 août 2013.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Référence de publication: 2013134430/22.

(130163673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Schönbrunn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 115.772.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Samuel Haas.

Référence de publication: 2013134432/10.

(130163477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Satimood S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 113.009.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Samuel Haas.

Référence de publication: 2013134429/10.

(130163478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Segma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8354 Garnich, 55, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 120.235.

—
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/09/2013

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013134463/12.

(130163196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Phenix Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 65.854.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 20 février 2013 à 11.00 heures à Luxembourg

- Le mandat des administrateurs venant à échéance lors de la présente Assemblée, il a été décidé, à l'unanimité, de renouveler les mandats d'Administrateurs de MM. Koen LOZIE et Joseph WINANDY

et de ratifier la nomination du 29 janvier 2013 au poste d'administrateur de:

Pacbo Europe Administration et Conseil

Inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro n° B174324

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

représentée par M. Patrice Crochet

né le 23 août 1952 à Aix-en-Provence (France)

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

- Par ailleurs, l'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat du commissaire aux comptes de Monsieur Pierre Schill.

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2013.

Pour copie conforme

FIDUPAR

1 rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013134373/28.

(130163116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Prime Credit 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 13.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 178.479.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 13 Septembre 2013 que:

La société Prime Credit 1 S.à r.l transfère l'entière de ses parts, à savoir, 13,000 parts sociales (treize mille), qu'elle détenait dans Prime Credit 4 S.à r.l. à Anacap Credit Opportunities II Limited.

Depuis cette date, les parts sociales de la société sont réparties comme suit:

- Anacap Credit Opportunities II Limited, 13,000 parts sociales

Luxembourg, le 20 Septembre 2013.

Duncan Smith

Mandataire

Référence de publication: 2013134362/17.

(130163364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

ArcelorMittal Research & Development, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 116.790.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013134577/9.

(130163797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2013.

Excen Global Holding II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 151.727.

—
Extrait des résolutions prises à Luxembourg lors de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 19 septembre 2013

1. L'assemblée décide de révoquer Monsieur Cyril PALCANI, ayant demeuré professionnellement au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, de son mandat d'administrateur de catégorie B de la Société avec effet au 14 mai 2013.

2. L'assemblée décide de nommer, en remplacement de Monsieur Cyril PALCANI, Monsieur Aidan FOLEY, né le 8 décembre 1976 à Port Lairge/Waterford (Irlande), demeurant professionnellement au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, en qualité d'administrateur de catégorie B de la Société jusqu'à la tenue de l'assemblée générale de la Société en relation avec l'approbation des comptes annuels de l'exercice social clos au 31 décembre 2011.

3. L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Laurent GODINEAU, ayant demeuré professionnellement au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, de son mandat d'administrateur de catégorie B de la Société avec effet au 19 avril 2013.

4. L'assemblée décide de nommer, en remplacement de Monsieur Laurent GODINEAU, Monsieur Daniel ADAM, né le 23 avril 1971 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, en qualité d'administrateur de catégorie B de la Société, avec effet au 20 avril 2013 et jusqu'à la tenue de l'assemblée générale de la Société en relation avec l'approbation des comptes annuels de l'exercice social clos au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013134084/23.

(130163651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Fira Investments S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 102, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 26.174.

—
AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausenddreizehn, am zwanzigsten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Blanche MOUTRIER, mit Amtssitz in Esch/Alzette.

Ist erschienen:

Herr André MEDER, mit Berufsanschrift in L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe,

hier vertreten durch Frau Isabelle SCHAEFER, Angestellte, mit Berufsanschrift in L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht.

Diese Vollmacht bleibt nach "ne varietur" Unterzeichnung durch die Erschienene handelnd wie vorerwähnt und den instrumentierenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigegeben, um mit derselben ein registriert zu werden.

Die Erschienene, handelnd wie vorerwähnt, ersucht den Notar um Beurkundung des folgenden:

- Die Gesellschaft FIRA INVESTMENTS S.A. S.P.F., mit Sitz in L-2320 Luxembourg, 102, Boulevard de la Pétrusse, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 26174, wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den damaligen Notar Jean-Paul HENCKS, mit Amtssitz in Luxemburg, am 15. Juni 1987, veröffentlicht im Memorial C von 1987, Seite 15605.

- Das Kapital der Gesellschaft FIRA INVESTMENTS S.A. S.P.F. beträgt EINHUNDERTNEUNUNDSIEBZIG TAUSEND SECHZIG EURO (€ 179.060,-) eingeteilt in SIEBZIG (70) Aktien zu je ZWEITAUSEND FÜNFHUNDERTACHTUND-FÜNFZIG EURO (€ 2.558,-), voll eingezahlt.

- Herr André MEDER ist alleiniger Eigentümer sämtlicher Aktien der Gesellschaft FIRA INVESTMENTS S.A. S.P.F., und erklärt ausdrücklich die Gesellschaft FIRA INVESTMENTS S.A. S.P.F. hiermit aufzulösen und zu liquidieren.

- Herr André MEDER ist als alleiniger Eigentümer sämtlicher Aktien der besagten Gesellschaft FIRA INVESTMENTS S.A. S.P.F., Eigentümer der gesamten Aktiva und Passiva der besagten Gesellschaft FIRA INVESTMENTS S.A. S.P.F. und verpflichtet sich des Weiteren alle etwaigen noch nicht geregelten Schulden und Verpflichtungen, sowie die zu diesem Zeitpunkt noch nicht bekannten Verbindlichkeiten unter ihre persönliche Haftung zu übernehmen.

- Die Liquidation der Gesellschaft FIRA INVESTMENTS S.A. S.P.F. ist somit abgeschlossen.

- Den bisherigen Verwaltungsratsmitgliedern und dem Wirtschaftsprüfer wird vorbehaltlos die Entlastung für ihre Mandate erteilt.

- Sodann erklärt die Erschienene, handelnd wie vorerwähnt, dass sämtliche namenlose Stückaktien in ihrem Besitz sind und weist dies dem beurkundenden Notar nach; sodann wurde jede einzelne dieser Aktien annulliert.

- Die Geschäftsbücher verbleiben während des gesetzlich festgelegten Zeitraumes am Sitz des Altaktionärs.

132496

Kosten

Die Kosten die der Gesellschaft auf Grund vorliegender Urkunde anfallen, werden auf € 1.000,- abgeschätzt.

Hierüber Urkunde, aufgenommen zu Esch/Alzette, in der Amtsstube, im Jahre, Monat und am Tage, wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden hat die Erschienene, handelnd wie vorerwähnt, welche dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt ist, diese Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: SCHAEFER, MOUTRIER

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23/09/2013. Relation: EAC/2013/12213. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 24 septembre 2013.

Référence de publication: 2013134105/47.

(130163280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Excen Global Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 151.726.

—
Extrait des résolutions prises à Luxembourg lors de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 19 septembre 2013

1. L'assemblée décide de révoquer Monsieur Cyril PALCANI, ayant demeuré professionnellement au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, de son mandat d'administrateur de catégorie B de la Société avec effet au 14 mai 2013.

2. L'assemblée décide de nommer, en remplacement de Monsieur Cyril PALCANI, Monsieur Aidan FOLEY, né le 8 décembre 1976 à Port Lairge/Waterford (Irlande), demeurant professionnellement au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, en qualité d'administrateur de catégorie B de la Société jusqu'à la tenue de l'assemblée générale de la Société en relation avec l'approbation des comptes annuels de l'exercice social clos au 31 décembre 2011.

3. L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Laurent GODINEAU, ayant demeuré professionnellement au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, de son mandat d'administrateur de catégorie B de la Société avec effet au 19 avril 2013.

4. L'assemblée décide de nommer, en remplacement de Monsieur Laurent GODINEAU, Monsieur Daniel ADAM, né le 23 avril 1971 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, en qualité d'administrateur de catégorie B de la Société, avec effet au 20 avril 2013 et jusqu'à la tenue de l'assemblée générale de la Société en relation avec l'approbation des comptes annuels de l'exercice social clos au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013134085/23.

(130163315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Falcon (BC) Manager S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Findel, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 177.891.

—
L'an deux mille treize, le huit juillet,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Bain Capital Europe Fund III, L.P., une limited partnership constituée suivant les lois des Iles Caïmanes, ayant son siège social à Walkers House, 87, Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY - KY1-9002, Cayman Islands, et, inscrite auprès du Exempted Limited Partnership Cayman Islands Registrar sous le numéro WK-22809 (ci-après l'«Associé Unique»),

ici représentée par Madame Fabienne Cattini, avec adresse professionnelle à L-1748 Luxembourg-Findel, 4, rue Lou Hemmer,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 1^{er} juillet 2013.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de Falcon (BC) Manager S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann, inscrite auprès du Registre du Commerce

et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 177.891, constituée suivant acte notarié en date du 30 avril 2013, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a ensuite requis le notaire soussigné de prendre acte de ses résolutions comme suit:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la Société de L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann vers L-1748 Luxembourg-Findel, 4, rue Lou Hemmer.

Deuxième résolution:

Suite à la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier, dans ses versions anglaise et française, l'article 4.1 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

" **4.1.** The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg."

Version française:

« **4.1.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.»

Troisième résolution:

Suite aux résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier avec effet immédiat l'adresse professionnelle des gérants de la Société, Ailbhe Jennings et Aurélien Vasseur, et de la fixer à la nouvelle adresse du siège social de la Société, savoir L-1748 Luxembourg-Findel, 4, rue Lou Hemmer.

Quatrième résolution:

L'Associé Unique décide de modifier avec effet immédiat l'adresse de son siège social et de la fixer à la nouvelle adresse, savoir Maples Corporate Services Limited, Uglad House, South Church Street, P.O. Box 309, George Town, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg Findel, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Cattini, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 11 juillet 2013. REM/2013/1235. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 24 septembre 2013.

Référence de publication: 2013134089/53.

(130163355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Damizel Investments S.à r.l. - SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 180.320.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen,
on the sixteenth day of the month of September.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared the following:

1.- Mr Adolfo MALLÉN BARDAJI, businessman, born in Binéfar, Province of Huesca (Spain), on 12 March 1959, residing at av. Aragon 17 2-c Binéfar 22500 (Spain),

here represented by:

Mrs Carine AGOSTINI, employee, with professional address at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given to her on 11 September 2013;

2.- Mrs Maria Jose DUTU ELIZALDE, businesswoman, born in Lleida (Spain), on 22 August 1960, residing at av. Aragon 17 2-c Binéfar 22500 (Spain),

here represented by:

Mrs Carine AGOSTINI, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given to her on 11 September 2013;

3.- Mr Lamberto MALLEN BARDAJÍ, businessman, born in Binéfar, Province of Huesca (Spain), on 05 June 1962, residing at c/ San Jose Artesano 5, Binéfar 22500 (Spain),

here represented by:

Mrs Carine AGOSTINI, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given to her on 11 September 2013;and

4.- Mrs Ana Maria MAGAZ DURAN, businesswoman, born in Liera, Province of Badajoz (Spain), on 03 May 1964, residing at c/ San Jose Artesano 5, Binéfar 22500 (Spain),

here represented by:

Mrs Carine AGOSTINI, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given to her on 11 September 2013.

Said proxies, signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing proxyholder, acting in the above stated capacities, has requested the above notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company ("société à responsabilité limitée") which the prenamed persons hereby form among themselves as follows:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1^{er}. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") in the form of a family estate management company ("SPF") and governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws"), especially by the SPF law of 11 May 2007 and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company is initially composed of several partners. The Company may however at any time be composed of a single partner, notably as a result of transfer(s) of shares, without this resulting into the liquidation of the Company.

The Company will exist under the name of "DAMIZEL INVESTMENTS S.à r.l. - SPF".

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg-city by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The exclusive object of the Company is to acquire, hold, manage and dispose of financial assets within the meaning of the SPF Law (Law of 11 May 2007), excluding any commercial activity.

The Company shall neither directly nor indirectly interfere in the management of the companies in which it holds a participation, notwithstanding the rights which it may exercise as a shareholder.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

The Company may on an ancillary basis take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose, within the limits permitted by the SPF Law.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at seven hundred thousand euro (700'000.- EUR) divided into thousand four hundred (1'400) shares with a par value of five hundred euro (500.- EUR), all fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Authorised corporate capital. The authorised capital of the Company is set at three million euro (3'000'000.- EUR) to be divided into six thousand (6'000) shares with a par value of five hundred euro (500.- EUR) each.

The manager or the managers (as applicable) is authorised, during a period ending five (5) years following the date of publication of the Articles of Incorporation creating the authorised capital in the Mémorial, Recueil C, to increase the share capital within the limits of the authorised capital one or more times by issuing shares to the existing holders of shares or any persons that have been approved by the shareholders at the same quorum and majority requirements as provided by article 189 paragraph 1 of the 1915 Law.

Such shares may be subscribed for and issued under such terms and conditions as the director or the board of directors (as applicable) may determine.

The manager or the board of managers (as applicable) may in particular determine: the time and the number of shares to be subscribed and issued;

- whether a share premium will be paid on the shares to be subscribed and issued and the amount of such share premium if any;

- whether the shares will be paid-in by a contribution in cash or in kind; and

- that shares will be issued following the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the manager or the board of managers (as applicable) under the terms of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds or notes or similar instruments issued from time to time by the Company.

The manager or the board of managers (as applicable) may delegate to any director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

Upon each increase of the share capital of the Company by the manager or the board of managers (as applicable) within the limits of the authorized capital, the present article six (6) shall be amended accordingly.

Art. 7. Shares. Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares in view of their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Art. 8. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, Auditors

Art. 10. Managers. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers").

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 11. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) are in the competence of the Managers.

Art. 12. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been jointly delegated by Class A and Class B Managers, but only within the limits of such special power.

Art. 13. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, visioconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 14. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 15. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 16. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 17. Managers' Liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any member of the Board of Managers, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 18. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or independent auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause.

Chapter IV. - Shareholders

Art. 19. Powers of the Shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested with them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 20. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders, of which one must be held in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on the third Friday of the month of June at 03.00 p.m..

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 21. Other General Meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 22. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation

or the Laws, by the Manager(s), subsidiary, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiary, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 23. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 24. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 25. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 26. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 27. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January of each year and ends on the last day of December the same year.

Art. 28. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 29. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 30. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. Applicable law

Art. 31. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Association shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, and the SPF Law (Law of 11 May 2007).

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's thousand four hundred (1'400) shares have been subscribed and fully paid up together with a payment of a share premium of a total amount of ONE MILLION FIVE HUNDRED SEVENTY-FOUR THOUSAND THREE HUNDRED SIXTY-SEVEN EURO and SEVENTY-FIVE CENTS (1'574'367,75 EUR) thus being a total paid in amount of TWO MILLION TWO HUNDRED SEVENTY-FOUR THOUSAND THREE HUNDRED SIXTY-SEVEN EURO and SEVENTY-FIVE CENTS (2'274'367,75 EUR) as follows:

Shareholders	Subscribed Capital (EUR)	Number of Shares	Amount Paid in (EUR)	Share Premium Amount Paid in (EUR)
1) Mr Adolfo MALLEN BARDAJI, prenamed;	206'500.-	413	206'500.-	464'438,49
2) Mrs Maria Jose DUTU ELIZALDE, prenamed;	206'500.-	413	206'500.-	464'438,49
3) Mr Lamberto MALLEN BARDAJI, prenamed;	143'500.-	287	143'500.-	322'745,39
4) Mrs Ana Maria MAGAZ DURAN, prenamed;	143'500.-	287	143'500.-	322'745,39
TOTAL	700'000.-	1'400	700'000.-	1'574'367,75

The aggregate amount paid in thus being TWO MILLION TWO HUNDRED SEVENTY-FOUR THOUSAND THREE HUNDRED SIXTY-SEVEN EURO and SEVENTY-FIVE CENTS (2'274'367,75 EUR) has been fully paid in to the Company by means of (i) a contribution in cash in an amount of TWO MILLION HUNDRED AND EIGHT THOUSAND THREE HUNDRED SIXTY-SIX EURO and NINETY-TWO CENTS (2'108'366,92 EUR) and (ii) a contribution in kind consisting of an existing portfolio of different instruments and securities valued as per 11 September 2013 at HUNDRED SIXTY-SIX THOUSAND EURO and EIGHTY-THREE CENTS (166'000,83 EUR), which contribution is moreover detailed and illustrated in a completed list ("Résumé du portefeuille") containing a summary of all such instruments and securities as well as a blocking certificate as of 11 September 2013, established by the bank «ANDORRA BANC AGRICOL REIG S.A.», with registered office at rue Manuel Cerqueda i Escaler, 6, d'Escaldes-Engordany (Principauté d'Andorre), certifying the existence of the funds in cash and the existence and valuation of the prementioned portfolio.

Said certificate including both valuations (cash contribution and kind contribution), after being signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for registration purposes.

The appearing person, acting as sole shareholder and thus as sole subscribed guaranties that the obligations contained in said portfolio provided to the Company are free from all liens, charges or other rights of third parties, and no consent or approval is required for this contribution.

The aggregate amount of TWO MILLION TWO HUNDRED SEVENTY-FOUR THOUSAND THREE HUNDRED SIXTY-SEVEN EURO and SEVENTY-FIVE CENTS (2'274'367,75 EUR) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Furthermore the sole shareholder declared to allocate the amount of SEVEN HUNDRED THOUSAND EURO (700'000.- EUR) to the subscribed share capital and the balance, being ONE MILLION FIVE HUNDRED SEVENTY-FOUR THOUSAND THREE HUNDRED SIXTY-SEVEN EURO and SEVENTY-FIVE CENTS (1'574'367,75 EUR) to the share premium account of the Company.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand six hundred euro.

Transitory Provision

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2013.

Extraordinary general meeting

The above-named parties, through their proxy-holder, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have adopted the following resolutions by unanimous vote:

First Resolution

The registered office of the Company is established at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second Resolution

The number of Managers is set at two (2) and the following persons are appointed managers for an unlimited duration:

a) Mr Alexis KAMAROWSKY, Company Director, born in Bad Rothenfelde (Germany), on 10 April 1947, residing professionally at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

b) Mrs Carine AGOSTINI, Employee, born in Villerupt (France), on 27 April 1977, residing professionally at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

In accordance with article twelve (12) of said articles of incorporation, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of both managers.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing persons, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, known to the undersigned notary by her surname, first name, civil status and residence, such proxy holder signed together with Us, the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le seizième jour du mois de septembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Adolfo MALLÉN BARDAJÍ, home d'affaires, né à Binéfar, Province de Huesca (Espagne), le 12 mars 1959, demeurant av. Aragon 17 2-c Binéfar 22500 (Espagne),

ici représenté par:

Madame Carine AGOSTINI, employée privée, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration dressée sous seing privé lui donnée en date du 11 septembre 2013;

2.- Madame Maria Jose DUTU ELIZALDE, femme d'affaires, née à Lleida (Espagne), le 22 août 1960, demeurant av. Aragon 17 2-c Binéfar 22500 (Espagne),

ici représentée par:

Madame Carine AGOSTINI, prénommée,

en vertu d'une procuration dressée sous seing privé lui donnée en date du 11 septembre 2013;

3.- Monsieur Lamberto MALLÉN BARDAJÍ, femme d'affaires, née à Binéfar, Province de Huesca (Espagne), le 05 juin 1962, demeurant c/ San Jose Artesano 5, Binéfar 22500 (Espagne),

ici représenté par:

Madame Carine AGOSTINI, prénommée,

en vertu d'une procuration dressée sous seing privé lui donnée en date du 11 septembre 2013; et

4.- Madame Ana Maria MAGAZ DURAN, femme d'affaires, née à Liera, Province de Badajoz (Espagne), le 3 mai 1964, demeurant c/ San Jose Artesano 5, Binéfar 22500 (Espagne),

ici représentée par:

Madame Carine AGOSTINI, prénommée,

en vertu d'une procuration dressée sous seing privé lui donnée en date du 11 septembre 2013.

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par la mandataire des personnes comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte à des fins d'enregistrement.

Laquelle mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que les personnes prémentionnées vont constituer entre elles:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») sous forme d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), spécialement par la loi SPF du 11 mai 2007 et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement plusieurs associés. Elle peut cependant à toute époque, comporter un seul associé, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts, sans que cela n'entraîne la dissolution de la Société.

La Société adopte la dénomination «DAMIZEL INVESTMENTS S.à r.l. - SPF».

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la commune de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. La Société a exclusivement pour objet d'acquérir, détenir, gérer et disposer d'actifs financiers dans les limites de la Loi SPF (Loi du 11 mai 2007), à l'exclusion de toute activité commerciale.

La Société ne s'immiscera ni directement ni indirectement dans la gestion des sociétés dans lesquelles elle détient une participation, sous réserve des droits que la Société peut exercer en sa qualité d'actionnaire.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations (à condition que celle-ci ne soit pas publique), de reconnaissance de dettes ou tout autre instrument de dette similaire.

La Société peut, de façon accessoire, prendre toutes mesures et effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social et ce, dans les limites autorisées par la Loi SPF.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Emis. Le capital social émis de la Société est fixé à sept cent mille euros (700.000.- EUR) divisé en mille quatre cents (1.400) parts sociales d'une valeur nominale de cinq cents euros (500.- EUR) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Capital social autorisé. Le capital social autorisé est fixé à trois millions d'euros (3.000.000.- EUR) qui sera divisé en six mille (6.000) parts sociales d'une valeur nominale de cinq cents euros (500.- EUR) chacune.

Le gérant ou le conseil d'administration (selon le cas) est autorisé, durant une période se terminant cinq (5) ans suivant la date de publication des Statuts créant la capital autorisé dans le Mémorial, Recueil C, à augmenter le capital autorisé dans les limites du capital autorisé une ou plusieurs fois en émettant des parts sociales aux associés existant ou à toute personne qui a été approuvé par les associés aux mêmes exigences de quorum et de majorité que ceux prévus par l'article 189 paragraphe 1 de la Loi de 1915.

Ces parts sociales pourront être souscrites et libérées suivant les termes et conditions que le gérant ou le conseil d'administration (selon le cas) pourra déterminer.

Le gérant ou le conseil d'administration (selon le cas) pourra en particulier déterminer:

- la période et le nombre de parts sociales à souscrire et libérer;
- si une prime de part sociale sera payée sur les parts sociales à souscrire et libérer et le montant de cette prime de part sociale, le cas échéant; si les parts sociales seront payées par une contribution en espèces ou en nature; et
- que des parts sociales seront émises suivant l'exercice des droits de souscription et/ou de conversion accordés par le gérant ou le conseil d'administration (selon le cas) suivant les termes de warrants (qui peuvent être séparés ou attachés

à des parts sociales, bons, notes ou instruments similaires), de bons convertibles, de notes ou d' instruments similaires émis de temps à autre par la Société

Le gérant ou le conseil d'administration (selon le cas) peut déléguer à tout directeur ou fondé de pouvoir de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée, la charge d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement pour des parts sociales représentant tout ou partie de ces montants augmentés de capital.

A chaque augmentation de capital de la Société par le gérant ou le conseil d'administration (selon le cas) dans les limites du capital autorisé, le présent article 6 sera modifié conformément.

Art. 7. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou par un acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 8. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Commissaires aux comptes

Art. 10. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») ou Gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 11. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 12. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué conjointement par les Gérants de Catégorie A et les Gérants de Catégorie B, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 14. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 15. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 16. Conflits d'Intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 17. Responsabilité des Gérants - Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemniserà tout membre du Conseil de Gérance, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant(s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de

toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 18. Commissaires aux Comptes. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) au compte(s) ou réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) seront, le cas échéant, nommés par les Associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

Chapitre IV. Des associés

Art. 19. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 20. Assemblée Générale Annuelle des Associés. L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le troisième vendredi du mois de juin de chaque année à 15.00 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 21. Autres Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 22. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire aux comptes (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 23. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 24. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 25. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 26. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 27. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et s'achève le dernier jour de décembre de la même année.

Art. 28. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 29. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 30. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 31. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément aux Lois, et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que la Loi SPF (Loi du 11 mai 2007).

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les mille quatre cents (1'400) parts sociales de la Société ont été souscrites et intégralement libérées ensemble avec le paiement d'une prime d'émission à hauteur d'UN MILLION CINQ CENT SOIXANTE-QUATORZE MILLE TROIS CENT SOIXANTE-SEPT EUROS ET SOIXANTE-QUINZE CENTS (1'574'367,75 EUR) soit une libération totale de DEUX MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE-

QUATORZE MILLE TROIS CENT SOIXANTE-SEPT EUROS et SOIXANTE-QUINZE CENTS (2'274'367,75 EUR),
comme suit:

Associés	Capital souscrit (EUR)	Nombre de parts sociales	Libération (EUR)	Prime d'émission versée (EUR)
1) M. Adolfo MALLÉN BARDAJÍ, prénommé;	206.500,-	413	206.500,-	464'438,49
2) Mme Maria Jose DUTU ELIZALDE, prénommée;	206.500,-	413	206.500,-	464'438,49
3) M. Lamberto MALLÉN BARDAJÍ, prénommé;	143.500,-	287	143.500,-	322'745,39
4) Mme Ana Maria MAGAZ DURAN, prénommée;	143.500,-	287	143.500,-	322'745,39
TOTAL	700.000,-	1'400	700.000,-	1'574'367,75

Le montant total ainsi libéré, soit DEUX MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE-QUATORZE MILLE TROIS CENT SOIXANTE-SEPT EUROS et SOIXANTE-QUINZE CENTS (2.274.367,75 EUR), a été intégralement libéré aux moyens (i) d'un apport en numéraire de la somme de DEUX MILLIONS CENT HUIT MILLE TROIS CENT SOIXANTE-SIX EUROS et QUATRE-VINGT-DOUZE CENTS (2.108.366,92 EUR) et (ii) d'un apport en nature consistant en l'apport d'un portefeuille de différents instruments et titres, portefeuille évalué, au 11 septembre 2013, à CENT SOIXANTE-SIX MILLE EUROS et QUATRE-VINGT-TROIS CENTS (166.000,83 EUR) lequel apport est plus amplement détaillé et illustré dans une liste complétée «Résumé du portefeuille» contenant un résumé de tous ces instruments et titres ainsi qu'un certificat de blocage au 11 septembre 2013 émis par la banque «ANDORRA BANC AGRICOL REIG S.A.», avec siège social rue Manuel Cerqueda i Escaler, 6, d'Escaldes-Engordany (Principauté d'Andorre) certifiant l'existence de l'apport en cash et de l'existence et évaluation dudit portefeuille.

Ledit certificat incluant les deux évaluations (apport en cash et apport en nature), après avoir été signé «ne varietur» par la mandataire de la personne comparante et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte à des fins d'enregistrement.

La personne comparante, agissant en sa qualité de seul associé et ainsi en sa qualité de seul souscripteur garantie que les instruments et titres contenus dans le portefeuille apporté à la Société sont libres de tous privilèges, charges ou autres droits en faveur de tiers et qu'aucun consentement ou agrément n'est requis pour le présent apport.

Le montant total de DEUX MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE-QUATORZE MILLE TROIS CENT SOIXANTE-SEPT EUROS et SOIXANTE-QUINZE CENTS (2.274.367,75 EUR) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

En outre l'associé unique déclare allouer la somme de SEPT CENT MILLE EUROS (700'000.- EUR) au capital social souscrit de la Société et le solde soit le montant d'UN MILLION CINQ CENT SOIXANTE-QUATORZE MILLE TROIS CENT SOIXANTE-SEPT EUROS ET SOIXANTE-QUINZE CENTS (1.574.367,75 EUR) au compte prime d'émission de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille six cents euros..

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre 2013.

Assemblée générale extraordinaire

Les associés prénommés se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ils ont pris les résolutions suivantes:

Première Résolution

Le siège social de la Société est établi 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième Résolution

Le nombre de gérants de la Société est fixé à deux (2) et les personnes suivantes ont été nommées gérants de la Société pour une période indéterminée:

a) Monsieur Alexis KAMAROWSKY, Directeur de Sociétés, né à Bad Rothenfelde (Allemagne), le 10 avril 1947, demeurant professionnellement au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

b) Madame Carine AGOSTINI, Employée Privée, née à Villerupt (France), le 27 avril 1977, demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

En conformité avec l'article douze (12) des présents statuts de la Société, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe des deux gérants.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande des personnes comparantes, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire des personnes comparantes, connue du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: C. AGOSTINI, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 septembre 2013. Relation: EAC/2013/12052. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013134028/748.

(130163603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

**Dontas Law, Société à responsabilité limitée,
(anc. DONTAS LAW, inscrit au barreau de Luxembourg).**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 84, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 177.648.

IN THE YEAR TWO THOUSAND THIRTEEN,
ON THE EIGHTEENTH DAY OF THE MONTH OF SEPTEMBER.

Before Maître Cosita DELVAUX, duly appointed notary in Redange-sur-Attert (Grand Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

Mr Nikolaos DONTAS, attorney, residing professionally at 84, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

The appearing person has requested the undersigned notary to enact the following:

That said appearing person is the sole shareholder of "DONTAS LAW, inscrit au barreau de Luxembourg", with its registered office at 84, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 177648, incorporated pursuant to a deed received by Me Jean SECKLER, duly appointed notary in Junglinster, on 24 May 2013, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 1745 of 19 July 2013, (herewith the "Company").

All this being declared, the appearing person holding one hundred per cent (100%) of the corporate capital of the Company, acting in lieu of the extraordinary general meeting, has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to change the Company's denomination from "DONTAS LAW, inscrit au barreau de Luxembourg" into "DONTAS LAW".

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the sole shareholder decides to amend article 1 of the by-laws, which henceforth will read as follows:

"There is formed a limited liability company under the name of "DONTAS LAW", registered with the Luxembourg Bar, governed by the relevant legislation, and in particular by the law of 10 August 1991 on the legal profession and the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation."

Third resolution

The sole shareholder decides to fully restate Company's articles of incorporation, without however modifying the corporate object of the company, nor its corporate form, which articles shall henceforth read as follows:

" **Art. 1.** There is formed a limited liability company under the name of "DONTAS LAW", registered with the Luxembourg Bar, governed by the relevant legislation, and in particular by the law of 10 August 1991 on the legal profession and the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by collective decision of the shareholders.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purpose for which the company is formed is the exercise of the attorney profession, including the provision of advisory/consultation and litigation services.

Art. 5. The corporate capital of the company is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all subscribed to as follows:

Mr Nikolaos DONTAS, attorney, residing professionally at 500 84, Route d'Arlon,
L-1150 Luxembourg, five hundred shares, 500
Total: five hundred shares, 500

The shares of the Company can only be held by individuals or legal entities exercising the profession of attorney in the Grand-Duchy of Luxembourg as set out in the law of 10 August 1991 on the legal profession.

Art. 6. The capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning Commercial Companies.

Art. 7. Each share entitles its owner to a proportional right in the company's assets and profits.

Art. 8. Shares are freely transferable among members. Shares transfer to non-shareholders may only be done in accordance with the law on commercial companies.

In case of a sole shareholder, shares held by him are freely transferable to any individual or legal entity exercising the profession of attorney in the Grand-Duchy of Luxembourg as set out in the law of 10 August 1991 on the legal profession.

In case of several shareholders, shares are freely transferable among them. However, shares may not be transferred inter vivos, nor may they be transmitted by reason of death to non-shareholders, unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate capital agree thereto in a general meeting and unless the new shareholders (transferees) respond to the conditions necessary to become shareholder(s) of the company.

Failing such agreement, left shareholders have the right, in three months following such refusal, purchase such shares at the purchase price established in conformity with the stipulations of paragraphs 6 and 7 of article 189 of the law on commercial companies. However, such agreement shall not be required in case shares are transmitted either to the legal heirs ("héritiers réservataires"), or to the survived spouse, who respond to the conditions necessary to become shareholder(s) of the company.

Art. 9. The company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders.

Although, if the heirs or right holders do not respond themselves to or have not found a transferee responding to the conditions necessary to become shareholder(s) of the company, the company shall be put into voluntary liquidation.

Art. 10. For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the members are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company.

Art. 11. The company will be managed by one or several managers who need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders.

Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the signature of a sole manager, either by the joint signatures of two managers in case several managers are appointed, or by the individual signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one manager, whose signature legally commits the company.

Art. 12. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 13. Every shareholder may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at the meetings through a special proxy.

Art. 14. Collective decisions are only valid if they are adopted in accordance with the dispositions of the law on commercial companies.

Art. 15. The business year begins on 1 January and ends on 31 December of each year.

Art. 16. Every year on 31 December, the annual accounts are drawn up by the managers.

Art. 17. The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the company.

Art. 18. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the shareholders.

Art. 19. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be shareholders and who are appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

Art. 20. If, and as long as one shareholder holds all the shares, the company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law on Commercial Companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 21. For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the shareholders refer to the relevant legislation."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with the present deed have been estimated at about EUR 1.000,-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Redange-sur-Attert, on the day indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, said person appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'AN DEUX MIL TREIZE,
LE DIX-HUIT SEPTEMBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

Monsieur Nikolaos DONTAS, avocat, demeurant professionnellement au 84, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Qu'il est le seule et unique associé de la société «DONTAS LAW, inscrit au barreau de Luxembourg», ayant son siège social au 84, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 177648, constituée le 24 mai 2013 suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1745 du 19 juillet 2013, (ci-après la «Société»).

Tout ceci ayant été déclaré, le comparant prénommé, détenant cent pour cent (100%) du capital de la Société, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier la raison sociale de la Société de «DONTAS LAW, inscrit au barreau de Luxembourg» en «DONTAS LAW».

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 1 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée dénommée «DONTAS LAW», inscrite au barreau de Luxembourg, régie par les lois y relatives et en particulier la loi du 10 août 1991 sur la profession d'avocat et la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.»

Troisième résolution

L'associé unique décide procéder à une refonte complète des statuts, sans néanmoins toucher ni à l'objet social, ni à la forme sociétaire, pour les donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée dénommée «DONTAS LAW», inscrite au barreau de Luxembourg, régie par les lois y relatives et en particulier par la loi du 10 août 1991 sur la profession d'avocat et par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'exercice de la profession d'avocat, y compris les services de conseil et de contentieux.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites comme suit:

Monsieur Nikolaos DONTAS, avocat, demeurant professionnellement au 84, Route d'Arlon,
L-1150 Luxembourg, cinq cents parts sociales, 500
Total: cinq cents parts sociales, 500

Les parts sociales de la société ne peuvent être souscrites et détenues que par les personnes physiques ou morales exerçant la profession d'avocat au Grand-Duché de Luxembourg, telle que prévu par la loi du 10 août 1991 sur la profession d'avocat.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles, à condition que le nouvel associé exerce la profession d'avocat au Grand-Duché de Luxembourg, telle que prévu par la loi du 10 août 1991 sur la profession d'avocat.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, à condition que les nouveaux associés remplissent les conditions requises pour devenir associés dans la société.

Si l'agrément à une telle cession n'est pas accordé, les associés restants pourront exercer un droit de préemption dans le délai de trois mois suivant le refus d'agrément, et la valeur de rachat des parts sera calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales. Toutefois, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant, qui remplissent la qualité requise pour devenir associé dans la société.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Toutefois si les héritiers ou ayant-droits ne remplissent pas eux-mêmes ou n'ont pas trouvé un cessionnaire remplissant la qualité requise pour devenir associé dans la société, la société doit être mise en liquidation volontaire.

Art. 10. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, lesquels doivent être associés, nommés par l'assemblée générale des associés.

Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par la signature de son gérant unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants, ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul gérant sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que conformément aux dispositions prévues par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, le 31 décembre, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social. Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.».

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à EUR 1.000,-.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le prédit comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. DONTAS, C. DELVAUX

Enregistré à Redange/Attert, le 19 septembre 2013. Relation: RED/2013/1518. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): T. KIRSCH

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 23 septembre 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013134038/212.

(130163058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

BC Tingsha S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1748 Findel, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 148.707.

L'an deux mille treize, le vingt-quatre juin,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Bain Capital Asia Integral Investors, L.P. une société en commandite constituée selon les lois des Iles Caïmans, dont le siège social est établi au c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans, immatriculée auprès du Registre des Sociétés en Commandite des Iles Caïmans sous le numéro 20360, Iles Caïmans, immatriculée auprès du Registre des Sociétés en Commandite des Iles Caïmans sous le numéro CR-13802 (ci-après l'«Associé Unique»),

ici représentée par Madame Linda Sodomova, avec adresse professionnelle à L-1748 Luxembourg-Findel, 4, rue Lou Hemmer,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 20 juin 2013.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de BC Tingsha SARL (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 148.707, constituée suivant acte notarié en date du 7 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 2186 du 9 novembre 2009.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 17 octobre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 124 du 16 janvier 2012.

La Société a été mise en liquidation suivant acte notarié en date 14 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 464 du 26 février 2013.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a ensuite requis le notaire soussigné de prendre acte de ses résolutions comme suit:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la Société de L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann vers L-1748 Luxembourg-Findel, 4, rue Lou Hemmer.

Deuxième résolution:

Suite à la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier, dans ses versions anglaise et française la 1^{ère} phrase de l'alinéa 1 de l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

“ **Art. 4.** The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.”

Version française:

« **Art. 4.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.»

Troisième résolution:

L'Associé Unique décide de modifier avec effet immédiat l'adresse de son siège social ainsi que celle du liquidateur, et de la fixer à la nouvelle adresse, savoir Maples Corporate Services Limited, Uglard House, South Church Street, P.O. Box 309, George Town, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Findel, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Sodomova, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 04 juillet 2013. REM/2013/1151. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 23 septembre 2013.

Référence de publication: 2013133930/53.

(130162969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

BlueBay Direct Lending I Co-Invest A Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 180.301.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the thirteenth day of September.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

BlueBay Direct Lending Fund I (Co-Invest A), LP, a limited partnership incorporated and existing under the laws of Guernsey, having its registered office at Carinthia House, 9 - 12 The Grange, St Peter Port, Guernsey, GY1, duly represented by its general partner, BlueBay Direct Lending Fund I General Partner Limited, a company incorporated and existing under the laws of Guernsey, having its registered office at Carinthia House, 9 - 12 The Grange, St Peter Port, Guernsey, GY1, and having a share capital of EUR 12,500.-;

duly represented by Annick Braquet, with professional address in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents,
by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (the "Company"), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (the "Articles"), which specify in articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to a single shareholder company.

Art. 2. The object of the Company is to invest in a portfolio of securities and loans of a restricted circle of borrowers or other financial instruments, and to invest into bonds, debentures, funds, notes, equity and other debt instruments or securities, trade receivables or other forms of claims, obligations (including but not limited to synthetic securities / obligations), to acquire rights or participations in loans and in financial derivatives agreements or instruments, to enter into any agreements relating to such portfolio and to administrate, develop and manage such portfolio.

The Company may also raise funds through, including, but not limited to, the issue of certificates, bonds, notes, obligations and other debt instruments or debt securities, the use of financial derivatives or otherwise and obtain loans or any other form of credit facility.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may take any measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment or development of its purpose remaining always however within the limits established by the Law.

The Company may also invest in bilateral loans and sub-participations with a restricted circle of borrowers.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "BlueBay Direct Lending I Co-Invest A Investments (Luxembourg) S.à r.l.".

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the manager (s) subject to the Law and these Articles.

Art. 7. The share capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting of the shareholders of the Company, in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law only.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders, in case of plurality of shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders.

The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of any one manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his/their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex, facsimile or email another manager as his proxy, provided that the represented manager does not direct his proxy how to vote. A manager may represent more than one of his colleagues.

If several managers have been appointed, any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving the evidence of the resolution.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only valid taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Resolutions to amend the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 16. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

The manager(s) as appropriate may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits, share premium and other distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant shareholder(s).

Any share premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first December 2014.

Subscription - Payment

Twelve thousand five hundred (12,500) shares have been entirely subscribed by BlueBay Direct Lending Fund I (Co-Invest A), LP, prenamed.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,200.-

Resolutions of the sole shareholder

1) The Company will be administered by the following managers:

- Mr. William Jones, residing at 137, avenue du Bois, L-1250 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, born on 11 February 1963 in New York, USA;

- Mr. Henry Kelly, residing at 4, rue Jean-Pierre Lanter, L-5943 Itzig, Grand Duchy of Luxembourg, born on 5 October 1955 in Douglas, Isle of Man, British Isles;

- Mr. Terrence Farrelly, residing professionally at 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, born on 29 June 1962, in Sydney, Australia;

The duration of their mandate is unlimited. The Company will be bound by the sole signature of any one manager.

2) The registered office of the Company is fixed at 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3) Deloitte Audit, a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 67895 has been appointed as auditor of the Company.

The term of office of the auditor shall end at the general meeting called to approve the accounts of the first accounting year which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first December 2014 or at any time prior to such time as the general meeting of shareholders may determine.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le treize septembre.

Par-devant, Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

BlueBay Direct Lending Fund I (Co-Invest A), LP, une société en commandite constituée et régie par les lois de Guernesey, ayant son siège social à Carinthia House, 9-12 The Grange, St Peter Port, Guernesey, GY1, dûment représentée par son commandité, BlueBay Direct Lending Fund I General Partner Limited, une société constituée et régie par les lois de Guernesey, ayant son siège social à Carinthia House, 9-12 The Grange, St Peter Port, Guernesey, GY1 et ayant un capital social d'EUR 12.500,-;

dûment représentée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée avec les statuts suivants:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la «Société»), et en particulier par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. L'objet de la Société est d'investir dans un portefeuille comprenant des titres et des prêts d'un cercle restreint d'emprunteurs ou d'autres instruments financiers, et d'investir dans des obligations, des débentures, des fonds, des effets, des actions et d'autres titres de créance ou valeurs mobilières, des créances commerciales ou d'autres formes de créances, des obligations (y compris, mais ne se limitant pas aux instruments synthétiques/aux obligations), d'acquérir des droits ou des participations dans des prêts ou contrats ou autres instruments sur des produits dérivés, de conclure tout contrat relatif au portefeuille en question et d'administrer, développer et gérer ledit portefeuille.

La Société peut également lever des fonds, y compris, mais ne se limitant pas à l'émission des certificats, des obligations, des effets, et autres titres de créance, utiliser des instruments financiers dérivés ou autres et obtenir des prêts ou toute autre forme de moyen de crédit.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut mettre en oeuvre toutes mesures et exécuter toutes opérations qu'elle estime nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, le tout en restant dans les limites imposées par la Loi.

La Société peut également investir dans des prêts bilatéraux et des sous-participations impliquant un cercle restreint d'emprunteurs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination «BlueBay Direct Lending I Co-Invest A Investments (Luxembourg) S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut faire l'objet d'un transfert au sein de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité des gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix aux assemblées générales ordinaires et assemblées générales extraordinaires.

La Société peut créer un compte de prime d'émission (le «Compte de Prime d'Emission») sur lequel toute prime d'émission payée pour toute part sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par le(s) gérant(s) sous réserve de la Loi et des présents Statuts.

Art. 7. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par décision de l'assemblée générale des associés de la Société, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.

Art. 9. Vis-à-vis de la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente à l'égard de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles. Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application des dispositions de l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés, en cas de pluralité des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés.

Le(s) gérant(s) est (sont) révocable(s) ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social, et pourvu que les dispositions du présent article aient été respectées.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou par les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité des gérants, du conseil de gérance.

La société est engagée par la signature individuelle de l'un quelconque de ses gérants.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer à un ou plusieurs agents ad hoc une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie ou email un autre gérant comme son mandataire, à condition que le gérant représenté ne donne pas d'instructions en matière de vote à son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Si plusieurs gérants ont été désignés, tout gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance par audioconférence, vidéoconférence ou tout autre moyen similaire de communication permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre ses résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

En cas de pluralité des gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants (le cas échéant) n'assume(ent), en raison de sa/leur fonction, aucune responsabilité personnelle relative à tout engagement régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts qu'il détient. Sous réserve d'une majorité plus importante prévue par les Statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'exercice financier de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice financier, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité des gérants, le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actif et passif de la Société.

Tout associé peut inspecter dudit inventaire et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net de la Société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour les besoins de la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué au(x) associé(s), proportionnellement à sa/leur participation dans le capital de la Société.

Le ou les gérants, le cas échéant, peuvent décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice financier sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, le cas échéant, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice financier, augmentés des bénéfices reportés, d'une prime d'émission et d'autres réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon les Statuts, et que (ii) les sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés sont récupérables auprès du ou des associés concernés.

Toute prime d'émission ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés, sous réserve des dispositions de la Loi et aux présents Statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice comptable commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2014.

Souscription - Paiement

L'ensemble des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales a été souscrit par BlueBay Direct Lending Fund I (Co-Invest A), LP, telle que qualifiée ci-avant.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ EUR 1.200.-

Résolutions de l'associée unique

1) La Société est administrée par les gérants suivants:

- Monsieur William Jones, demeurant au 137, avenue du Bois, L-1250 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, né le 11 février 1963 à New-York, USA;
- Monsieur Henry Kelly, demeurant au 4, rue Jean-Pierre Lanter, L-5943 Itzig, Grand-Duché de Luxembourg, né le 5 octobre 1955 à Douglas, Isle of Man, Iles britanniques;
- Monsieur Terrence Farrelly, demeurant professionnellement au 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, né le 29 juin 1962 à Sydney, Australie.

La durée de leur mandat est illimitée. La Société est valablement engagée par signature individuelle de l'un quelconque de ses gérants.

2) Le siège social de la Société est établi au 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3) Deloitte Audit, une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67895, a été nommée réviseur d'entreprise de la Société.

Le mandat du réviseur d'entreprise se terminera à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes du premier exercice comptable, lequel commencera à la date de constitution de la Société et se terminera le trente et un décembre 2014 ou à toute date antérieure que l'assemblée générale des associés pourra déterminer.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connu(e) du notaire instrumentant par son nom, prénom, état civil et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 septembre 2013. Relation: LAC/2013/41963. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Référence de publication: 2013133927/316.

(130162939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Blizzard Parts AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 30.652.

Im Jahre zweitausenddreizehn den zwanzigsten September,

vor dem unterzeichnenden Notar Marc Loesch, mit dem Amtswohnsitz in Bad-Mondorf, Großherzogtum Luxemburg, sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft Blizzard Parts AG (die «Gesellschaft»), mit Sitz in L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel, eingetragen beim Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, unter der Nummer B 30.652, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäss notarieller Urkunde vom 14. April 1989, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 293 vom 14. Oktober 1989.

Die Satzung wurde mehrmals geändert und zum letzten Mal gemäss notarieller Urkunde vom 29. Dezember 2011, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 704 vom 16. März 2012.

Die Versammlung wird um 12.50 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Thierry Elvinger, mit Berufsanschrift Luxembourg, eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zum Sekretär Frau Karola Böhm, mit Berufsanschrift in Bad-Mondorf.

Die Versammlung beruft zum Stimmzähler Herrn Frank Stolz-Page, mit Berufsanschrift in Bad-Mondorf.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest:

I.- Dass die Tagesordnung folgenden Worlaut hat:

Tagesordnung

1) Änderung von Artikel 3 der Satzung der Gesellschaft, dessen Wortlaut ab sofort wir folgt lautet:

" **Art. 3. Dauer.** Die Dauer der Gesellschaft ist bis zum 30. September 2013 befristet."

2) Änderung von Artikel 17 der Satzung der Gesellschaft, durch Einfügung am Ende der folgenden Absätze:

"Sollten keine Liquidatoren ernannt werden, gelten die Verwaltungsratsmitglieder gegenüber Dritten als Liquidatoren.

Sollte kein Liquidationskommissar bestellt werden, so erfüllt der zuletzt ernannte Rechnungskommissar die Funktionen des Liquidationskommissars."

3) Verschiedenes.

II.- Dass die anwesenden oder vertretene Aktionäre, die Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und die Stückzahl ihrer Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen sind; diese Anwesenheitsliste, welche durch die anwesenden Aktionäre, die Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und den Mitgliedern des Verwaltungsvorstands unterschrieben wurde, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigelegt um mit derselben einregistriert zu werden. Die Vollmachten, welche durch die Erschienenen "ne varietur" unterschrieben wurden bleiben ebenfalls gegenwärtiger Urkunde beigelegt.

III.- Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist über die vorstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschliessen.

IV. Dass die gegenwärtige Generalversammlung ordnungsgemäß gebildet ist und sodann zu vorstehender Tagesordnung beschlussfähig ist.

Alsdann werden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung bestimmt Artikel 3 der Satzung der Gesellschaft umzuändern um ihm ab sofort folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 3. Dauer.** Die Dauer der Gesellschaft ist bis zum 30. September 2013 befristet."

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung bestimmt Artikel 17 der Satzung der Gesellschaft umzuändern durch Einfügung der folgenden Absätze am Ende des besagten Artikels:

"Sollten keine Liquidatoren ernannt werden, gelten die Verwaltungsratsmitglieder gegenüber Dritten als Liquidatoren.

Sollte kein Liquidationskommissar bestellt werden, so erfüllt der zuletzt ernannte Rechnungskommissar die Funktionen des Liquidationskommissars."

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung um 13.00 Uhr aufgehoben.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Bad-Mondorf, in der Amtsstube des unterzeichnenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: T. Elvinger, K.Böhm, F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 23 septembre 2013. REM/2013/1667. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 23 septembre 2013.

Référence de publication: 2013133935/61.

(130162938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Jardins du Sud S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 132.088.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le dix-sept septembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Monsieur Dimitri BISTER, paysagiste, demeurant au 142, rue du Haut, B-6792 Rachecourt (Belgique).

Laquelle personne comparante, agissant ès-dites qualités, a déclaré et requis le notaire d'acter:

I.- Que la société «Jardins du Sud S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 132088, a été constituée sous le droit luxembourgeois, suivant acte notarié reçu par le notaire soussigné en date du 21 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2446 du 29 octobre 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1039 du 18 mai 2010.

II.- Que le capital social souscrit et émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, chaque part sociale étant intégralement libérée.

III.- Que la personne comparante est seule et unique propriétaire de toutes ses parts sociales.

IV.- Qu'elle, étant la seule associée de ladite Société, a décidé de procéder à la dissolution immédiate de ladite Société.

V.- Que la même personne comparante déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

VI.- Qu'elle, de même en tant que liquidateur de la Société, déclare que la Société n'a jamais eu d'activité, qu'elle en tant qu'associée unique est investie de tout l'actif et qu'elle a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à

reprendre tous actifs, dettes et autre engagements de la Société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société dissoute pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au 34, rue Scheuerberg, L-5422 Erpeldange (Luxembourg).

IX.- Que la personne comparante s'engage personnellement à régler tous les frais résultant du présent acte.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire instrumentant le présent acte.

Signé: D. BISTER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 septembre 2013. Relation: EAC/2013/12053.

Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013134205/42.

(130163616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Bavaria (BC), Société Anonyme.

Siège social: L-1748 Findel, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 130.463.

L'an deux mille treize, le huit juillet,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Bavaria (BC) (ci-après la «Société»), ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.463, constituée suivant acte notarié en date du 22 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2011 du 18 septembre 2007.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 5 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1457 du 12 juin 2008.

L'assemblée est ouverte à 9.37 heures sous la présidence de Madame Monique Badiner, avec adresse professionnelle à L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, avec adresse professionnelle à L-5612 Mondorf-les-Bains, 13, avenue François Clément.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Linda Sodomova, avec adresse professionnelle à L-1748 Luxembourg-Findel, 4, rue Lou Hemmer.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société de L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann vers L-1748 Luxembourg-Findel, 4, rue Lou Hemmer;

2. Modification subséquente de la 1^{re} phrase de l'alinéa 1 de l'article 4 des statuts de la Société;

3. Modification de l'adresse professionnelle du gérant de la Société;

4. Mise à jour des coordonnées de l'actionnaire Bain Capital Fund VIII-E, L.P.

5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la Société de L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann vers L-1748 Luxembourg-Findel, 4, rue Lou Hemmer.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier, dans les versions anglaise et française, la 1^{ère} phrase de l'alinéa 1 de l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

" **Art. 4.** The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg."

Version française:

« **Art. 4.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.»

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier avec effet immédiat l'adresse professionnelle de l'administrateur de la Société, Madame Ailbhe Jennings et de la fixer à la nouvelle adresse du siège social de la Société, savoir L-1748 Luxembourg-Findel, 4, rue Lou Hemmer.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier avec effet immédiat l'adresse de l'actionnaire Bain Capital Fund VIII-E, L.P. comme suit: Maples Corporate Services Limited, Uglan House, South Church Street, P.O. Box 309, George Town, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands

Plus rien étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 9.42 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg-Findel, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Bachner, F. Stolz-Page, L. Sodomova, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 11 juillet 2013. REM/2013/1229. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 23 septembre 2013.

Référence de publication: 2013133919/71.

(130163025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Kompass Wohnen S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 145.663.

Extrait des résolutions prises par les associés en date du 16 septembre 2013

En date du 16 septembre 2013 les associés de la Société ont décidé comme suit:

- D'accepter la démission de Madame Kateryna PODOLIEVA en tant que gérant de catégorie A, avec effet immédiat.
- De nommer Madame Seema SHAH, née le 8 mars 1982, à Toronto, Canada, demeurant professionnellement au 16, Berkerley Street, 1^{er} étage, W1J 8DZ Londres, Royaume-Uni, en tant que gérant de catégorie A de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants de catégorie A:

- Seema Shah
- Mark W. Pearson

Gérants de catégorie B:

- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.
- Elizabeth Timmer
- Richard Brekelmans

Gérant de catégorie C:

- Darren Ehlert

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2013134218/28.

(130163641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Falcon (BC) Luxco S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1748 Findel, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 177.856.

L'an deux mille treize, le huit juillet,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions Falcon (BC) Luxco S.C.A. (ci-après la «Société»), ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177.856, constituée suivant acte notarié en date du 30 avril 2013, pas encore publié.

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est ouverte à 10.10 heures sous la présidence de Fabienne Cattini, avec adresse professionnelle à L-1748 Luxembourg-Findel, 4, rue Lou Hemmer,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Monique Bachner, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société de L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann vers L-1748 Luxembourg-Findel, 4, rue Lou Hemmer;

2. Modification subséquente de la 1ère phrase de l'article 5 des statuts de la Société;

3. Modification l'adresse professionnelle du gérant de la Société;

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'assemblée a été convoquée en date du 2013.

IV.- Que sur un total de soixante mille (60.000) actions en circulation, représentant l'intégralité du capital social, l'intégralité des actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée.

V.- Que la présente assemblée, réunissant plus de la moitié du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la Société de L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann vers L-1748 Luxembourg-Findel, 4, rue Lou Hemmer.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier, dans les versions anglaise et française, la 1ère phrase de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

" **Art. 5.** The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg."

Version française:

« **Art. 5.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.»

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier avec effet immédiat l'adresse professionnelle du gérant de la Société, la société Falcon (BC) Manager S.à.r.l. et de la fixer à la nouvelle adresse du siège social de la Société, savoir L-1748 Luxembourg-Findel, 4, rue Lou Hemmer.

Plus rien étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 10.15 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg-Findel, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Cattini, F. Stolz, M. Bachner, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 11 juillet 2013. REM/2013/1236. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 24 septembre 2013.

Référence de publication: 2013134088/63.

(130163469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

**Hastert Immo S.A., Société Anonyme,
(anc. Gérard HASTERT S.A.).**

Siège social: L-7329 Heisdorf, 15, rue de Müllendorf.

R.C.S. Luxembourg B 53.417.

L'an deux mille treize, le vingt septembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Gérard HASTERT S.A.», établie et ayant son siège social à L-7329 Heisdorf, 15, rue de Müllendorf, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 3 janvier 1996, publié au Mémorial C numéro 121 du 9 mars 1996, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 53417.

La séance est ouverte à 10.30 heures, sous la présidence de Madame Isabelle SCHAEFER, employée privée, demeurant professionnellement à L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

Le Président désigne comme secrétaire et scrutateur Monsieur Jérôme SCHMIT, employé privé, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

La Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les MILLE DEUX CENT CINQUANTE (1.250) actions d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (€ 25,-) représentant l'intégralité du capital social de TRENTE-ET-UN MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (€ 31.250,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour. Resteront pareillement annexées aux présentes la liste de présence, ainsi que les procurations émanant des actionnaires représentés, lesquelles, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, seront soumises avec ledit acte aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- 1.- Changement de dénomination en "HASTERT IMMO S.A."
- 2.- Modification de l'objet social de la société.
- 3.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société de "Gérard HASTERT S.A." en "HASTERT IMMO S.A." et de modifier en conséquence le premier article des statuts de la société, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de HASTERT IMMO S.A.

Le siège social est établi à Heisdorf.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'élargir l'objet social de la société et de modifier en conséquence le deuxième article des statuts de la société, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de scierie, charpente, couverture en éternit ondulé, en tôles et en tuiles de tous genres, l'isolation de toitures, ainsi que l'achat et la vente de matériel dans le domaine de la charpente et des matériaux de couverture.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion et la location d'immeubles pour son propre compte et toutes activités y relatives.

En général, la société pourra faire toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la Présidente lève la séance.

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: SCHAEFER, SCHMIT, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23/09/2013. Relation: EAC/2013/12214. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): HALSDORF

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 24 septembre 2013.

Référence de publication: 2013134117/69.

(130163293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Sundown Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 166.362.

Rectificatif au dépôt L130066791

Il est à noter que Deloitte Audit S.à r.l. est nommé au poste de Réviseur d'entreprise et non au poste de Commissaire aux comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sundown Investments S.A.

Martin Paul Galliver

Administrateur B

Référence de publication: 2013134446/14.

(130163661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.
